

Procès – verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'association Ex Machina
Du samedi 19 septembre 2015.

Le 19/09/2015 à 19 heures²⁰, les membres de l'association Ex Machina se sont réunis en assemblée générale ordinaire à Reims.

Sont présents :

Nom – prénom	Fonction	Signature	Pouvoir	Absent
Nouvion Aurélien	Président			
Berriot Adrien	Secrétaire			
Maugin Charlie	Vice Président & Trésorier			
Nasri Amine	Secrétaire adjoint		donné à Aurélien NOUVION	
D'Esposito Diane	Membre d'honneur n°02		donné à Adrien BERRIOT	
Changea Leslie	Membre actif			
Drêche Arnaud	Membre actif			X
Druaux Jean-Michel	Membre actif		Donne Pouvoir à Guillaume Greil après le vote de la 2ème délibération	
Fremeaux Ludivine	Membre actif			
Greil Guillaume	Membre actif			
Leclercq Emma	Membre actif			
Pages Alice	Membre actif			X
Rigoutat Delphine	Membre actif			
Thiebault Ludovic	Membre actif		donné à Frédéric TOMÉ après le vote de la 2ème délibération	
Tomé Frédéric	Membre actif			
Association GRAC	Membre d'honneur n°01			X

L'assemblée générale désigne **Aurélien NOUVION** en qualité de président de séance et **Ludivine FREMEAUX** en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance rappelle que l'assemblée générale ordinaire est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant:

1. Accueil des participants – Feuille d'émargement.
2. Rappel des Statuts et du Règlement Intérieur.
3. Bilan moral et financier de l'association.
4. Mise au vote des nouveaux Statuts de l'association.
5. Modification de la cotisation.
6. Renouvellement du bureau.
7. Election d'un représentant d'association auprès de la FFAMHE.
8. Questions diverses.

Après l'accueil des participants et le rappel des statuts et du règlement intérieur, le président de séance met les résolutions suivantes au vote.

1ère délibération : Mise au vote du bilan financier de l'association.

L'assemblée générale adopte cette résolution à la majorité des voix présentes ou représentées, deux participants choisissant de s'abstenir.

2^{ème} délibération : Mise au vote du bilan moral de l'association.

Le bilan moral de l'association est présenté par Aurélien Nouvion, président sortant, pour les périodes d'exercice 2013/2014 et 2014/2015.

L'assemblée générale adopte cette résolution à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

3^{ème} délibération : vote des nouveaux statuts de l'association.

L'assemblée générale adopte l'article 1 des statuts à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

L'assemblée générale adopte l'article 2 des statuts à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

L'assemblée générale adopte l'article 3 des statuts à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

L'assemblée générale adopte l'article 4 des statuts à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

L'assemblée générale adopte l'article 5 des statuts à la majorité des voix présentes ou représentées, deux participants choisissant de s'abstenir.

L'assemblée générale adopte l'article 6 des statuts à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

L'assemblée générale adopte l'article 7 des statuts à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

L'assemblée générale adopte l'article 8 des statuts à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

L'assemblée générale adopte l'article 9 des statuts à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

L'assemblée générale adopte l'article 10 des statuts à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

L'assemblée générale adopte l'article 11 des statuts à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

4^{ème} délibération : Modification de la cotisation.

Le bureau propose à l'assemblée générale les nouvelles cotisations :

- Reconstitution historique : 20 €
- Arts Martiaux Historiques Européens (AMHE) sans usage de matériel associatif : 50 €
- Arts Martiaux Historiques Européens (AMHE) avec usage de matériel associatif : 100 €
- Cotisation globale (reconstitution historique + AMHE) : 60 €.

Le bureau énonce les motifs de ce changement de cotisation.

L'assemblée générale adopte cette résolution à la majorité des voix présentes ou représentées, deux participants choisissant de s'abstenir.

5ème délibération : Renouvellement du bureau.

La composition du bureau est arrivée au terme de son mandat. Il est donc procédé au renouvellement du bureau.

Se sont déclarés candidats aux postes de :

- Président : personne
- Secrétaire : Adrien BERRIOT
- Trésorier : Ludivine FREMEAUX
- Vice-Président : Charlie MAUGIN
- Secrétaire Adjoint : Amine NASRI

Après délibération, l'assemblée générale élit :

- Aurélien NOUVION au poste de Président à **l'unanimité des voix présentes ou représentées**

- Adrien BERRIOT au poste de Secrétaire à **la majorité des voix présentes ou représentées, deux participants choisissant de s'abstenir**

- Ludivine FREMEAUX au poste de Trésorière à **l'unanimité des voix présentes ou représentées**

- Charlie MAUGIN au poste de Vice-Président à la majorité des voix présentes ou représentées, deux participants choisissant de s'abstenir

- Amine NASRI au poste de Vice-Secrétaire à l'unanimité des voix présentes ou représentées

Cette élection vaut mandat au Bureau pour l'exécution des tâches administratives qui lui sont allouées.

Désormais, l'association tient son siège social :

Chez M. Aurélien Nouvion
23 Rue du Colonel Fabien
51100 Reims

6^{ème} délibération : Election du représentation d'association auprès de la FFAMHE.

S'est porté candidat au poste de représentant d'association auprès de la FFAMHE :

- Aurélien NOUVION

L'assemblée générale élit Aurélien NOUVION pour représenter l'association Ex Machina auprès de la Fédération Française des Arts Martiaux Historiques Européens à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

7^{ème} délibération : vote des projets associatifs.

Il est mis au vote la création des projets associatifs suivants :

- Le Commando ExMa HEMA, proposé par MM. Amine NASRI et Aurélien NOUVION.
- Epée/bouclier duel chevaleresque, proposé par MM. Adrien BERRIOT et Aurélien NOUVION.
- Epée/bocle I.33, proposé par M. Aurélien NOUVION.
- Intendance, proposé par Mme Ludivine FREMEAUX.
- Gladiature, proposé par Mme Emma LECLERCQ.

L'Assemblée Générale adopte le projet « Commando ExMa HEMA » à la majorité des voix présentes ou représentées, deux participants choisissant de s'abstenir, un participant étant contre.

L'Assemblée Générale adopte le projet « Epée / bouclier duel chevaleresque » à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

L'Assemblée Générale adopte le projet « Epée / bocle I.33 » à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

L'Assemblée Générale adopte le projet « Intendance » à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

L'Assemblée Générale adopte le projet « Gladiature » à la majorité des voix présentes ou représentées, deux participants choisissant de s'abstenir.

8^{ème} résolution : Résolution des questions diverses.

Le plan de communication de l'exercice à venir est présenté par Monsieur Adrien BERRIOT.

Le plan de rationalisation de la communication de l'Association à l'extérieur est présenté par Mme Emma LECLERCQ. Se pose le problème de représentation vestimentaire afin de créer une image claire des membres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 35.

Signature du président de séance – Signature du secrétaire de séance

